



## PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 19 mars 2021

## RÉUNION DE LA CELLULE DE VEILLE DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS SUR LE LOUP ET LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

Le loup est une espèce qui fait l'objet d'une protection stricte aux niveaux international, communautaire et national. Toutefois, la conjugaison de la préservation de l'espèce et des activités économiques d'élevage rend nécessaire la prise en compte et le respect des impacts environnementaux, humains et économiques.

Le préfet de l'Yonne a réuni le 16 mars 2021 la cellule de veille mise en place, dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.

Composée de représentants des services de l'État, des collectivités, des professions agricoles et forestières, des associations de protection de la nature, de l'association départementale des lieutenants de loupeterie et de la fédération départementale des chasseurs, cette instance a pour missions principales :

- de communiquer les données disponibles à l'ensemble des acteurs ;
- d'assurer le suivi de la présence du loup dans le département ;
- d'évaluer les mesures de protection à mettre en œuvre ;
- de mettre en place un protocole d'action adapté et réactif, en fonction de l'évolution de la situation locale ;
- de diffuser une information transparente et objective auprès du public.

La cellule du 16 mars 2021 a plus particulièrement évoqué :

- la situation sur la présence du loup dans l'Yonne qui depuis 2018 a été constaté à de nombreuses occasions ;
- la présentation des données de dommages ;
- zonages du cerclage 2021 (1, 2, 3) et point sur les appels à projets relatifs à la protection des troupeaux contre la prédation ;
- chiens de protection des troupeaux (avec notamment la diffusion de panneaux pour signaler leur présence au public et le comportement à adopter face à eux, feuille de route du préfet coordonnateur et suites à donner).

Il a été acté en réunion le renforcement de l'information des éleveurs quand sa présence est suspectée par des indices concordants.

En cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence, contacter rapidement le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité : 03 86 80 21 68.

Pour en savoir plus sur le loup en France : <http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr/>

**Service du Cabinet,  
de la communication et des sécurités publiques  
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75  
Port : 06 13 14 69 03  
[pref-communication@yonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@yonne.gouv.fr)

1/1

1, place de la préfecture  
89016 AUXERRE Cedex

